

ARCA République Démocratique du Congo

ARCA – Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances
République démocratique du Congo – Kinshasa

Contexte & Mandat

L'ARCA a été instituée par le décret n° 16/001 du 26 janvier 2016, conformément au Code des Assurances de la RDC (loi de mars 2015). Il s'agit d'un établissement public à caractère technique, indépendant dans l'exercice de ses missions, tout en étant placé sous la tutelle administrative du ministère des Finances. Elle exerce ses attributions sur tout le territoire national.

Elle veille à la protection des droits des assurés, à la solidité financière des entreprises d'assurance et de réassurance, et s'assure de leur capacité à honorer leurs engagements.

Missions & Objectifs (secteur assurance)

L'ARCA est chargée de :

- Délivrer ou retirer les agréments aux entreprises d'assurance, de réassurance, aux intermédiaires ainsi qu'à leurs dirigeants ;
- Contrôler les activités des opérateurs du secteur et veiller à leur conformité aux dispositions du Code des Assurances ;
- Proposer et formuler des amendements à l'arsenal réglementaire existant et contribuer à l'élaboration des politiques sectorielles ;
- Contribuer au développement technique et économique du secteur des assurances ;
- Coopérer avec les organismes nationaux ou étrangers exerçant des missions similaires ou intervenant dans le secteur financier ;
- Analyser les documents contractuels, prospectus, grilles tarifaires, et exiger leur retrait ou modification en cas de non-conformité ;
- Contrôler l'entrée dans la profession des intermédiaires et engager des procédures disciplinaires si nécessaire ;
- Exiger des provisions techniques complémentaires, encadrer les prises de participation significatives et poser des mesures conservatoires sur les actifs des entreprises en difficulté.

Approche réglementaire & supervision prudentielle

L'ARCA applique une **approche fondée sur les risques** et dispose des prérogatives suivantes :

- Inspection des entreprises d'assurances, sur pièces ou sur place, basées sur la taille, le profil de risque et l'activité ;
- Attribution de mesures correctives (injonctions, sanctions, retrait d'agrément, plan de redressement) en cas de défaillance ;

ARCA République Démocratique du Congo

- Suivi du respect des normes prudentielles en matière de solvabilité, de provisionnement, de gouvernance et de gestion des risques.

L'autorité a lancé dès début 2023 un contrôle méthodique des assurances obligatoires, notamment l'assurance frontière associée aux importations.

Fonctions clés dans le secteur de l'assurance

- **Agrément et autorisation** : contrôle rigoureux des dossiers des assureurs et intermédiaires, vérification des qualifications des dirigeants (diplôme requis, expérience professionnelle, casier judiciaire, etc.) ;
- **Surveillance financière et opérationnelle** : suivi de la capitalisation, des provisions techniques, de l'éthique, des pratiques commerciales et du traitement des plaintes ;
- **Mesures disciplinaires** : avertissements, blâmes, limitations des activités, suspension ou retrait d'agrément, nomination d'un administrateur provisoire ou liquidation ;
- **Promotion sectorielle** : sensibilisation à l'importance de l'assurance obligatoire, contribution au rapatriement des primes non captées localement, participation à des forums et missions d'échanges avec d'autres régulateurs (ex. mission immersion en Côte d'Ivoire fin 2024).

Transparence & développement du marché

- Le marché des assurances en RDC est en forte croissance : le chiffre d'affaires est passé de 70 millions USD en 2018 à environ 320 millions USD en 2023, bien que seuls 7 % des primes soient captées localement.
- Le potentiel global estimé à un milliard de dollars ou plus incite l'ARCA à intensifier ses efforts de structuration, de professionnalisation et d'attraction d'opérateurs fiables.
- Elle s'inscrit dans une logique proactive de publication de rapports sur l'état du secteur, de recommandations sectorielles et de diffusion de bulletins réglementaires.

Enjeux & perspectives

- Développer la pénétration des assurances obligatoires (véhicules, bâtiment, transport, importation) afin d'améliorer la couverture nationale ;
- Professionnaliser les intermédiaires par des formations obligatoires et une certification rigoureuse ;
- Encadrer la distribution de produits d'assurance et lutter contre les pratiques non conformes (fronting, réassurance extérieure non formalisée) ;
- Accroître l'inclusion financière et la mobilisation des primes au profit de l'économie nationale.

Lien site web : <https://arca.cd/>